

L'évaluation du Grand oral

L'épreuve est notée sur 20 points.

- **Pour les candidats de la voie générale le coefficient du grand oral est de 10 (sur 100).**

Pour le baccalauréat général, les questions problématisées doivent être en lien avec les programmes du cycle terminal des deux enseignements de spécialité que vous suivez en Terminale. Elles peuvent soit être transversales aux programmes de ces deux enseignements de spécialité, soit porter sur un point précis du programme de l'enseignement choisi.

Comment se déroule l'épreuve du Grand oral ?

Le jour de l'épreuve, la démarche consiste à remettre au jury, sur une feuille signée par ses professeurs de spécialité, l'énoncé des deux questions. Le jury en choisit une. Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer sa présentation.

Cette présentation dure ensuite 10 minutes, pendant lesquelles le candidat expose les motivations qui l'ont conduit à choisir cette question, puis présente la réponse qu'il a élaborée.

À l'issue de ces 10 premières minutes, le candidat et le jury échangent durant 10 minutes. A cette occasion, le jury amène le candidat à préciser et approfondir sa pensée. C'est une opportunité à saisir, pour apporter des compléments à son propos, et montrer sa capacité à écouter, dialoguer, expliciter et argumenter.

En quoi consistent les deux temps de l'épreuve ?

- **Premier temps**

Vous vous exprimez durant 10 minutes debout, sauf cas d'aménagements spécifiques, sur la question sélectionnée par le jury. Vous exposez les motivations qui vous ont conduit au choix de la question, présentez la question puis y répondez.

En voie générale, si la question porte sur l'enseignement de spécialité "Langues, littératures et cultures étrangères et régionales" (LLCER), la présentation peut, en partie, être réalisée dans la langue vivante concernée.

- **Deuxième temps**

L'échange fait écho à votre présentation et vous invite à approfondir votre réflexion. Si l'enseignement de spécialité d'appui est LLCER, cet échange peut être réalisé, en partie, dans la langue vivante concernée.

Que faire lorsque le jury vous invite à entrer dans la salle d'examen ?

La première chose à faire lorsqu'on entre dans la salle est de saluer les membres du jury. Cela peut paraître évident mais avec le stress le jour de l'examen, on peut oublier. **Or c'est un moment important, tant pour le jury que pour soi-même.**

Dire bonjour calmement, en souriant, peut aider aussi à se sentir à l'aise. On remet ensuite au jury la feuille signée par ses professeurs sur laquelle sont inscrites les questions puis on attend que le jury choisisse la question qu'on devra présenter.

Lorsque les membres du jury ont indiqué la question sélectionnée, on peut alors s'installer et démarrer sa préparation qui dure 20 minutes.

La préparation n'a toutefois pas toujours lieu dans la même salle que celle où se déroule l'épreuve.

Que faites-vous durant le temps de préparation ?

Le temps de préparation permet au candidat de se mettre dans les conditions de l'épreuve.

Vous pouvez ainsi préparer la structuration de votre argumentation, organiser votre propos. Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer un support sur du papier. Ce support est une aide pour votre prise de parole ; il n'a pas vocation à être donné à lire au jury. Il s'agit de notes, d'un plan d'exposé, de mots-clefs ou d'idées directrices. Ces notes peuvent aussi servir de document d'appui à l'argumentation (schéma, courbe, diagramme, tableau, formule mathématique...). Pour votre exposé (première partie de l'épreuve) vous pouvez vous appuyer sur votre support. Vous pouvez le montrer au jury à tout moment des deux temps de l'épreuve, à votre initiative ou en réponse à une question du jury. Pour autant, le jury ne peut pas le conserver à l'issue de l'épreuve ni l'évaluer.

Le candidat dispose-t-il de documents pendant l'épreuve ?

Pendant l'épreuve le candidat dispose du support qu'il a préparé pendant le temps de préparation (20 minutes), s'il a fait le choix d'en réaliser pour accompagner sa prise de parole.

Il s'agit de notes, d'un plan d'exposé, de trame de prise de parole, de mots-clefs ou d'idées directrices. Ces notes peuvent aussi servir de document d'appui à l'argumentation (schéma, courbe, diagramme, tableau, formule mathématique...). Ce support n'a

pas vocation à être donné au jury.

Il n'est pas évalué ; il ne sert qu'à appuyer le propos du candidat, si celui-ci le juge nécessaire. Le candidat peut par ailleurs recourir à ce support pour éclairer ses réponses aux questions du jury.

Quelle tenue porter le jour de l'épreuve ?

Il faut avant tout choisir une tenue dans laquelle on se sent confortable, afin de rester naturel. Le costume ou le tailleur ne sont en rien obligatoires.

Pour autant, il convient d'éviter de revêtir une tenue négligée. L'objectif est de donner la meilleure image de soi à des évaluateurs, tout en se sentant suffisamment à l'aise dans ce qu'on porte.

Les membres du jury peuvent-ils autoriser le candidat à utiliser le tableau qui se trouve dans la salle d'examen ?

Si la salle d'examen dispose d'un tableau, le candidat peut l'utiliser durant le second temps de l'épreuve pour l'échange avec le jury. En revanche, le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire (ni sur une feuille, ni au tableau) pour répondre à des questions qu'il lui soumettrait ou faire des exercices.

Lors du deuxième temps de l'épreuve, les questions du jury peuvent-elles porter sur l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité ?

Durant le temps d'échange avec le jury, le candidat peut être interrogé sur les points de programme de ses enseignements de spécialité liés à la question choisie par le jury. Mais cette partie de l'épreuve doit aussi évaluer les capacités argumentatives du candidat, il s'agit donc d'un entretien avec le candidat et non d'une interrogation de connaissances. Cet entretien est mené en réaction à la présentation que le candidat a faite lors de la première partie de l'épreuve.

Les deux enseignements de spécialité du candidat peuvent-ils donner lieu à des questions lors de la deuxième partie de l'épreuve ?

Selon la composition du jury et de la question présentée durant la première partie, vos deux enseignements de spécialité peuvent être mobilisés lors de la deuxième partie.

Enseignement de spécialité LLCER

Au cours de la première partie de l'épreuve, vous pouvez choisir de vous exprimer, pendant un temps, dans la langue étrangère ou régionale de votre spécialité.

Toutefois, si vous faites ce choix, **vous ne pouvez pas faire l'intégralité de votre présentation en langue étrangère ou régionale.**

Pour la deuxième partie, le jury intervient, s'il le souhaite, en langue étrangère en cohérence avec votre présentation. Si l'enseignement de spécialité d'appui est LLCER, cet échange peut être réalisé, en partie, dans la langue vivante concernée

La composition du jury

Le jury est composé de deux examinateurs. L'un est nécessairement enseignant de la spécialité à laquelle s'adosse la question qui a été retenue par le jury.

L'autre examinateur peut être un professeur de toute discipline, y compris un professeur documentaliste.

Les examinateurs ne peuvent pas être vos enseignants. Ils sont choisis parmi les correcteurs et examinateurs de l'académie au baccalauréat.

Vous ne serez pas informé de la composition du jury. Vous saurez seulement qu'au moins l'un des deux membres du jury enseigne dans une des spécialités sur lesquelles reposent les questions qui font l'objet de l'épreuve. **Votre propos doit donc être construit pour s'adresser à la fois à un spécialiste du sujet traité et, potentiellement, à un interlocuteur non spécialiste de la question.** La qualité de la présentation réside notamment dans cette capacité à reformuler les passages un peu techniques, à expliciter et expliquer simplement votre pensée, si nécessaire.